

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CD45

présenté par

M. Perrot, rapporteur, Mme Essayan, M. Morenas, Mme Degois, Mme Panonacle, rapporteure
Mme Kerbarh, Mme Thourot, Mme Cazarian, Mme Mauborgne, M. Fugit, Mme Charvier, Mme Le
Feur, M. Testé, Mme Mörch, M. Daniel, Mme Bureau-Bonnard, Mme Boyer, M. Haury,
Mme Michel-Brassart, M. Ardouin, Mme Maud Petit, M. Pellois, M. Kerlogot, Mme Tuffnell,
Mme Maillart-Méhaignerie, M. Templier, Mme Riotton, Mme Khedher, Mme Ballet-Blu,
M. Thiébaud et M. Gérard

ARTICLE 20

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	300 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	300 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est notamment le fruit du rapport concluant la fin de la Mission d'information sur la "Prolifération des plantes invasives » que nous avons rendu avec mon collègue Députée du Cher Madame Nadia Essayan.

Au coeur des nombreuses recommandations dudit rapport, nous avons enjoint le Gouvernement à consacrer beaucoup plus de budget dédié à la lutte contre la prolifération de ces plantes exotiques qui font un véritable ravage au coeur de notre biodiversité.

Alors que le Gouvernement prévoit 1,2 millions d'euros pour 2022 afin de lutter contre les plantes exotiques cet amendement propose de passer à 1,5 millions d'euros afin d'amorcer un changement efficace dans la stratégie de lutte pour la sauvegarde de notre biodiversité en transférant 300 000 euros du programme 174 "Energie, climat et après-mines" (action numéro 2 Accompagnement transition énergétique) vers le programme 113 "Paysages, eau et biodiversité" (action 7 Gestion des milieux et biodiversité) tout en les fléchant à la lutte contre la prolifération des plantes exotiques.

